

# Programme phare sur le changement climatique

## Présentation synthétique



**Ambition dans le domaine du changement climatique et des catastrophes de la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050 :**  
Tous les peuples du Pacifique demeurent résilients face aux conséquences du changement climatique et aux catastrophes et sont en mesure de vivre dans des conditions de sécurité, de sûreté et de prospérité. La région continue de jouer un rôle de chef de file dans l'action climatique à l'échelle mondiale.



### IMPACT ATTENDU DU PROGRAMME PHARE SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE À L'HORIZON 2031

Les peuples du Pacifique, dans toute leur riche diversité, sont plus résilients et à même de s'adapter au changement climatique et de prospérer dans des sociétés durables et sobres en carbone.



#### Dimensions de l'action climatique

Adaptation et résilience	Atténuation et transition juste	Pertes et préjudices et sécurité climatique	Financement climatique
On constate une meilleure adaptation et un renforcement de la résilience des populations et des communautés du Pacifique, des infrastructures critiques ainsi que des écosystèmes et des services écosystémiques, dans les domaines relevant du mandat de la CPS.	Les États et Territoires insulaires océaniques opèrent une transition accélérée vers une économie sobre en carbone selon une approche efficace et abordable permettant la réduction, la prévention ou le piégeage des émissions de gaz à effet de serre et contribuant, en corollaire, à une économie verte, à des infrastructures résilientes et à la sécurité énergétique.	Les États et Territoires insulaires océaniques bénéficient d'un soutien et d'activités de renforcement des capacités efficaces en vue du traitement, de la réduction et de la prévention des pertes et préjudices liés au changement climatique, en particulier dans les domaines relevant du mandat de la CPS.	Les États et Territoires insulaires océaniques ont concrètement accès à des financements climatiques sensiblement accrus et les utilisent efficacement pour réaliser leurs objectifs prioritaires et leurs engagements concernant le changement climatique à tous les niveaux.



#### Dimension facilitatrice

Plaidoyer, stratégie et leadership	Science, information et savoirs / Mesure, notification et vérification (MNV) / suivi et évaluation	Mobilisation efficace de ressources et collaboration
------------------------------------	--	--



#### Domaines d'intervention

<b>Secteurs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation des terres et agriculture</li> <li>• Pêche</li> <li>• Énergie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transport</li> <li>• Océan</li> <li>• Éducation</li> <li>• Droits de la personne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Culture et inclusion sociale</li> <li>• Santé publique</li> <li>• Eau</li> <li>• Ressources naturelles</li> </ul>	<b>Trajectoires :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• De la stratégie à l'action</li> <li>• Données, statistiques et connaissances</li> <li>• Innovation et recherche</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Digitalisation et technologie</li> <li>• Capacité et influence</li> </ul>
--	--	--	--	--



#### Actions collectives

Les initiatives spécifiques, susceptibles d'être mises en œuvre entreprises dans le cadre du Programme phare sont appelées « actions collectives ». Ces actions, auxquelles peuvent contribuer une ou plusieurs divisions de la CPS, sont classées en trois catégories :

Actions de maintien

Actions d'intensification

Actions innovantes/Nouvelles initiatives

## Objectifs

1

Déterminer quelles sont les capacités de la CPS dans le domaine du changement climatique et les faire correspondre aux demandes des membres

2

Renforcer la collaboration en interne et avec les partenaires afin de répondre aux besoins des membres

3

Développer l'accès aux financements climatiques de manière à intensifier l'action climatique

4

Ajuster les modalités d'accès aux ressources pour qu'elles soient adaptées aux contextes propres aux États et Territoires insulaires océaniques





## Indicateurs fondamentaux du Programme phare



- Adaptation et résilience
- Atténuation et transition juste
- Pertes et préjudices, et sécurité climatique
- Financement climatique

### Dimension facilitatrice\*

\*Plaidoyer, stratégie et leadership – Science, information et savoirs / Mesure, notification et vérification (MNV) / suivi et évaluation – Mobilisation efficace de ressources et collaboration

Indicateurs fondamentaux			
 <b>Adaptation et résilience</b>	 <b>Atténuation et transition juste</b>	 <b>Pertes et préjudices, et sécurité climatique</b>	 <b>Financement climatique</b>
<b>Mise en œuvre des plans :</b> Disponibilité d'une assistance technique pour la mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation ou de plans similaires.	<b>Influence mondiale :</b> Renforcement des capacités des États et Territoires insulaires océaniques à relever le niveau d'ambition dans les discours internationaux sur l'atténuation du changement climatique.	<b>Compréhension :</b> Nombre d'études exhaustives et de produits du savoir rendant compte des pertes et préjudices liés au changement climatique dans le Pacifique.	<b>Prévisibilité :</b> Montant total des financements climatiques accessibles/consacrés aux États et Territoires insulaires océaniques.
<b>Renforcement et pérennisation des capacités :</b> Nombre de parties prenantes bénéficiant de compétences, de connaissances et de capacités renforcées dans la durée, à l'appui d'une adaptation et d'une résilience efficaces.	<b>Mise en œuvre des CDN :</b> Disponibilité d'aides (financières et techniques) pour la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national (CDN).	<b>Influence :</b> Soutien à une participation efficace des États et Territoires insulaires océaniques aux mécanismes de financement des pertes et préjudices, de négociation et de prise de décision, à tous les niveaux.	<b>Accès aux financements :</b> Montant des financements climatiques auxquels les États et Territoires insulaires océaniques ont accès (nombre de projets et montant).
<b>Résilience des infrastructures et des ressources naturelles :</b> Nombre d'initiatives adaptées visant à disposer d'infrastructures et de ressources naturelles résilientes face au changement climatique.	<b>Transition vers les énergies renouvelables :</b> Pourcentage d'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique total du Pacifique. <b>Hausse de l'efficacité énergétique :</b> Pourcentage d'augmentation de l'efficacité énergétique dans les États et Territoires insulaires océaniques, l'accent étant mis sur les femmes, les hommes et les jeunes vulnérables.	<b>Renforcement de la préparation :</b> Disponibilité de systèmes de prévision ou d'alerte précoce propres aux États et Territoires insulaires océaniques permettant de repérer les points de basculement et les limites des projets d'adaptation, notamment pour ce qui est de l'océan/des zones maritimes.	<b>Facilité d'accès :</b> Nombre et types de modalités de financement climatique octroyant des financements aux États et Territoires insulaires océaniques.
<b>Résilience dans les domaines de compétence :</b> Nombre d'initiatives adaptées en faveur de la résilience au changement climatique dans les domaines de compétence essentiels de la CPS.	<b>Puits de carbone :</b> Augmentation du nombre de puits de carbone recensés ou de leur surface dans les États et Territoires insulaires océaniques, indiquant un renforcement des capacités en matière de recensement et de gestion des puits de carbone.	<b>Réduction de la vulnérabilité :</b> Nombre de parties prenantes bénéficiant d'interventions de renforcement des compétences, des connaissances et des capacités, en vue de la prévention, de la réduction ou du traitement des pertes et préjudices.	<b>Absorption :</b> Taux de paiement et d'exécution des projets approuvés par les États et Territoires insulaires océaniques.
<b>Planification intégrée :</b> Intégration des priorités en matière d'adaptation, d'atténuation ainsi que de pertes et préjudices dans les politiques, plans et cadres internationaux, régionaux, nationaux et sectoriels pertinents.			<b>Envergure et pérennité :</b> Montant total des ressources et nombre de projets prévus.
<b>Renforcement des systèmes et des capacités :</b> Renforcement des capacités et des systèmes institutionnels et réglementaires face à la complexité des enjeux liés au changement climatique à l'échelon national.			
<b>Bénéficiaires touchés :</b> Hausse en pourcentage de la population ou du nombre d'habitants bénéficiant d'interventions et de financements climatiques dans le domaine de l'adaptation, de l'atténuation ou des pertes et préjudices (données ventilées selon des critères EGHIS [égalité de genre, handicap et inclusion sociale]).			
Dimension facilitatrice			
Production et utilisation accrues de connaissances et d'informations scientifiques pour la prise de décision.	Participation accrue des États et Territoires insulaires océaniques aux pourparlers internationaux sur le changement climatique.	Soutien renforcé à l'aspect Mesure, notification et vérification (MNV) et suivi-évaluation.	Promotion et renforcement des partenariats stratégiques.

### Nous contacter

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

Coral Pasisi  
Directrice – Changement climatique et durabilité  
✉ coralp@spc.int

Anne-Claire Goarant,  
Coordonnatrice du Programme phare sur le changement climatique (CCF)  
✉ anneclaireg@spc.int